



FEDERATION  
BANCAIRE  
FRANCAISE

La Directrice générale

M. Manuel Mestre  
Président de l'Association  
Copropriétaires Grand-Phénix-Le Lioran  
65, av. de Gournay,  
94 800 Villejuif

Paris, le 17 mars 2014

Monsieur le Président,

Par lettre du 6 mars 2014 vous avez saisi le Président de la FBF du litige opposant les membres de l'association que vous présidez à la Banque Populaire du Sud.

Vous souhaitez, en effet, son intervention auprès de cet établissement à la suite, notamment, de la saisine du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget par le Préfet du Cantal, le 20 janvier dernier, en vue d'appeler leur attention sur ce dossier (cf. doc. joints à votre courrier).

La FBF étant un organisme de représentation de la profession bancaire, elle ne peut intervenir dans des dossiers individuels. En particulier, elle n'a pas de pouvoir pour « interpeler » les établissements bancaires.

Toutefois, nous transmettons votre correspondance ainsi que notre présente réponse à notre adhérent BPCE, organe central du réseau des Banques Populaires auquel appartient la Banque Populaire du Sud, afin d'appeler tout particulièrement son attention sur ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Anne Barbat-Layani